

2. D'unir tous les Prêtres associés par les liens d'une étroite fraternité, vivant tous d'un même esprit, s'entraidant par les exemples mutuels de leur foi et de leur amour envers le Dieu de l'Eucharistie, et participant mutuellement aux prières, aux mérites et aux bonnes œuvres des milliers de confrères répandus dans le monde entier ;

3. De former, en même temps que des adorateurs en esprit et en vérité, des apôtres ardents de la divine Eucharistie ; travaillant sans cesse et par tous les moyens possibles à ranimer la foi et la dévotion des fidèles envers le Très Saint Sacrement, et à les sanctifier par l'application des grâces sans nombre qui découlent de l'Eucharistie comme de la source de toute vertu et de toute sanctification ;

4. De travailler au triomphe de l'Eglise en faisant agir sur le cœur de Dieu un des moyens les plus efficaces de l'ordre surnaturel, l'effort suppliant de milliers de prêtres prosternés aux pieds de Jésus-Hostie pour demander l'avènement de son règne en eux-mêmes et dans le monde entier.

II. — Conditions d'admission.

1. Etre revêtu du caractère sacerdotal ou tout au moins être engagé dans les ordres sacrés (1).

2. Faire inscrire ses noms et *prénoms* sur les registres de l'association. — C'est nécessaire pour le gain des indulgences.

3. Faire chaque semaine *une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le Tabernacle*. Le jour et l'heure sont laissés au choix de l'associé, qui peut les varier chaque semaine selon les exigences du saint ministère. — On ne doit accomplir pendant cette heure d'adoration aucun autre devoir obligatoire par ailleurs. — Nous attirons l'attention des

(1) En attendant qu'ils puissent entrer dans l'Association sacerdotale, les séminaristes peuvent faire partie de l'*Agrégation du Très Saint Sacrement*, qui n'exige qu'une *heure* d'adoration par mois, avec privilège de l'indulgence plénière s'ils ont fait la sainte Communion, ou sinon, de sept ans et de sept quarantaines. — Ces indulgences peuvent être gagnée *chaque jour* aux mêmes conditions.